



## Arrêté n° 2024-009A

**Objet : Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLUi HD de Grand Chambéry**

**Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,**

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** la délibération n°201-19C du 18 décembre 2019 du conseil communautaire approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de Grand Chambéry,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivants,

**Vu** la décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E24000008/38 en date du 8 février 2024 désignant Monsieur Bernard LEMAIRE, en tant que président de la commission d'enquête, Madame Denise LAFFIN et Madame Stéphanie GALLINO, en tant que membres titulaires, et Monsieur André BARBET en membre suppléant,

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête,

### ARRETE

#### Article 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry pour une durée de 39 jours, du 22 avril 8h30 au 30 mai 2024 17h00 inclus.

La modification n°4 du PLUi HD doit notamment permettre de faire évoluer :

- 1- Les documents n°4 « Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP)
  - OAP sectorielles afin de permettre la réalisation de projets ou d'intégrer la prise en compte de contraintes spécifiques ;
  - OAP thématiques afin notamment d'apporter des compléments, de répondre aux évolutions réglementaires, et aux nouveaux enjeux en présence (lutte contre les ICU (îlots de chaleur urbains), prise en compte de la nature en ville)
- 2- Les documents n°5 « Règlement écrit et graphique » : compléments, corrections ou éclaircissements apportés sur les documents règlementaires, écrits et graphiques, pour en faciliter leur application et leur interprétation ; modifications afin de permettre la réalisation de projets :
  - Modifications du règlement écrit
  - Correction, création ou suppression d'emplacements réservés
  - Modifications du règlement graphique :

#### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

- Création de STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limités) pour l'accueil de projets touristiques
- Modifications du zonage
- Ajout/suppression d'inscriptions graphiques

#### **Article 2 : Demandes d'informations**

Toute information concernant le projet de modification n°4 du PLUi HD de Grand Chambéry pourra être obtenue auprès de Monsieur le Président de Grand Chambéry - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex.

#### **Article 3 : Siège de l'enquête**

Le siège de l'enquête publique est le siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex.

#### **Article 4 : Informations environnementales**

Une évaluation environnementale du projet de modification n°4 du PLUi HD de Grand Chambéry a été réalisée. Elle est jointe au dossier d'enquête et fait l'objet d'un avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale.

#### **Article 5 : Date, durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public**

Les pièces du projet de modification n°4 du PLUi HD ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les commissaires enquêteurs, seront déposés du 22 avril 8h30 au 30 mai 2024 17h00 inclus, dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle :

- Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex
- Grand-Chambéry, Antenne des Bauges, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard
- Chambéry, Mairies de quartier Centre Laurier, 45 place Grenette, 73000 Chambéry
- La Motte-Servolex, Hôtel de Ville, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex
- La Ravoire, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire
- Saint-Jean-d'Arvey, mairie, 2461, route des Bauges, 73 230 Saint-Jean-d'Arvey

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les dossiers à consulter étant identiques dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée :

- sur poste informatique situé au siège de Grand-Chambéry, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5294>

#### **Article 6 : Désignation de la commission d'enquête**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné, par décision du 8 février 2024, Monsieur Bernard LEMAIRE, en tant que président de la commission d'enquête, Madame Denise LAFFIN et Madame Stéphanie GALLINO, en tant que membres titulaires, et Monsieur André BARBET en membre suppléant, en vue de procéder à l'enquête publique sur la modification n°4 du PLUi HD de Grand Chambéry.

#### **Article 7 : Recueil des observations du public**

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit pendant la durée de l'enquête :

- dans les registres d'enquête déposés dans les lieux listés à l'article 5
- par voie postale, au siège de l'enquête, à : Monsieur le président de la commission d'enquête, Grand Chambéry, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5294>
- Via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5294@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5294@registre-dematerialise.fr)

- Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5294> et donc visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.

#### **Article 8 : Permanences de la commission d'enquête**

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux aux jours et heures suivants :

- Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex
- Antenne des Bauges de Grand Chambéry, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard
- Mairies de quartier Centre Laurier (Chambéry), 45 place Grenette, 73000 Chambéry
- Mairie de La Motte-Servolex, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex
- Mairie de La Ravoire, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire
- Mairie de Saint-Jean-d'Arvey, 2461, route des Bauges, 73 230 Saint-Jean-d'Arvey

<u>Dates</u>	<u>lieux</u>	<u>horaires</u>
Mercredi 24 avril 2024	La Motte-Servolex	14h - 17h
Lundi 29 avril 2024	Siège de Grand Chambéry	14h – 17h
Mardi 30 avril 2024	Antenne des Bauges	9h – 12h
Lundi 06 mai 2024	Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier)	14h – 17h
Mardi 07 mai 2024	La Ravoire	14h – 17h
Lundi 13 mai 2024	Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier)	9h – 12h
Mardi 14 mai 2024	Siège de Grand Chambéry	14h – 17h
Samedi 18 mai 2024	La Ravoire	8h30-11h30
Mardi 21 mai 2024	Antenne des Bauges	14h - 17h
Vendredi 24 mai 2024	Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier)	9h – 12h
Samedi 25 mai 2024	La Motte-Servolex	8h30-11h30
Mardi 28 mai 2024	Saint-Jean-d'Arvey	14h – 17h
Mercredi 29 mai 2024	La Ravoire	14h – 17h
Jeudi 30 mai 2024	Siège de Grand Chambéry	14h – 17h
Jeudi 30 mai 2024	Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier)	14h – 17h

#### **Article 9 : Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché 15 jours avant la date de commencement de la procédure d'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux d'affichage habituels des communes du territoire de Grand-Chambéry.

L'avis sera également publié sur le site internet de Grand-Chambéry (<https://www.grandchambery.fr>).

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de la Savoie ci-après désignés : le Dauphiné libéré et la Vie nouvelle.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

#### **Article 10 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, Grand Chambéry et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Grand Chambéry dispose d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire en réponse. Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra à Monsieur le Président de Grand Chambéry le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions

motivées. De même, le président de la commission d'enquête transmettra au Tribunal Administratif de Grenoble son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 11 : Diffusion du rapport et des conclusions de la commission d'enquête**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Grand Chambéry - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5294>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera communiquée à Monsieur le Préfet du Département de la Savoie et au président du Tribunal administratif pour être tenu à disposition du public pendant un an.

**Article 12: Approbation de projet de modification n°4 du PLUi HD**

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du PLUi HD de Grand Chambéry, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis à délibération du conseil communautaire en vue de son approbation.

Une copie du présent arrêté sera adressée à la commission d'enquête publique.

Fait à Chambéry,

Signature numérique le : 23/03/2024  
Par : Thierry Repentin  
Le président de Grand Chambéry

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping strokes, positioned to the right of the typed signature information.